

**Délibération n°2020-01-02bis**

Réf. Nomenclature « Actes » : 715

ANNULE ET REMPLACE n°2020-01-02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****FIXATION DE LA REDEVANCE DU SPANC**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	64
Pouvoirs	10
Votants	74

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marc Bujon** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :**

<b>André Alanore</b>	à	Jean Stöhr	<b>Éric Bossaert</b>	à	Philippe Roche
<b>Daniel Escurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Michel Pesteil</b>	à	Jean Pierre Guitard
<b>Serge Peyraud</b>	à	Claude Bauvy	<b>Sylvie Prabonneau</b>	A	Pierre Coutaud
<b>Jean Robineaux</b>	à	Gérard Rougier	<b>Francis Roques</b>	à	Robert Gantheil
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Geneviève Serve</b>	A	Marie-Claude Lepage

- Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpéche); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich); Didier Pénéloux (Gérard Loche); Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle; Jean-Marc Bodin; Gilles Chazal; Tony Cornelissen; Daniel Couderc; Danielle Coulaud; Sandra Delibit; Philippe Exposito; Marc Fournand; Pierre Fournet; Frédérique Fraysse; Baptiste Galland; Fabienne Garnerin; Annie Gonzalez; Xavier Gruat; Dominique Guillaume; Chantal Guivarch-Paisnel; Mady Junisson; René Lacon; Martine Leclerc; Cécile Martin; Dominique Miermont; Gérard Moratille; Daniel Poigneau; Marie-Hélène Pommier; Joël Pradel; Christine Rougerie; Jean-Michel Taudin.

**Délibération n°2020-01-02bis**

Envoyé en préfecture le 06/02/2020	
Reçu en préfecture le 06/02/2020	
Affiché le	
ID : 019-200066744-20200123-202001021-DE	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants ;

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération N°2017-02-32 du conseil communautaire en date du 14 janvier 2017 créant le service d'assainissement non-collectif,

Vu la délibération N°2017-06-20 du conseil communautaire en date du 18 mai 2017 approuvant les tarifs des redevances du service d'assainissement non-collectif, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017

Vu la délibération N°2019-02-27 du conseil communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant les tarifs des redevances du service d'assainissement non-collectif, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019

L'exercice de la compétence comprend un volet technique confié à des prestataires via un marché à bons de commandes sur la période 2018-2020. Il est prévu sur cette période une moyenne de 1 465 diagnostics par an.

Pour rappel, les redevances actuelles sont de :

- diagnostic de conception : 115 € ;
- diagnostic de bonne exécution : 115 € ;
- diagnostic de l'existant : 80 € ;
- diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (périodique) : 80 € ;
- diagnostic de vente : 125 €.

Une augmentation de 3 à 30% a été constatée lors de l'appel d'offres en avril 2018. Aujourd'hui, ce différentiel occasionne un surcoût **de 19 000 € par an environ**.

Le XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a vu son budget réduit par l'État de 20M €. Les aides SPANC ont été supprimées en 2019. Cette décision entraîne un **manque à gagner d'environ 37 000 € par an**.

L'augmentation, réalisée en 2019, n'a pas permis de rétablir l'équilibre budgétaire.

Cette augmentation nécessaire des tarifs, nous amènerait à des redevances équivalentes à celles de nos voisins, actuellement plus élevées.

*Philippe Brugère, maire de Meymac, Nathalie Delcouderc-Juillac maire de Bort-les-Orgues et Jérôme Valade rejoignent la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 64 (titulaires et suppléants)
- votants : 74 (dont 10 pouvoirs)

**Délibération n°2020-01-02bis**

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le



ID : 019-200066744-20200123-202001021-DE

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 contres, 2 abstentions et 69 voix pour, le conseil communautaire

- **APPROUVE** les tarifs suivants :
  - diagnostic de conception : 115 € ;
  - diagnostic de bonne exécution : 115 € ;
  - diagnostic de l'existant : 115 € ;
  - diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (périodique) : 115 € ;
  - diagnostic de vente : 125 €.

<b>A la majorité</b>	
Votants	74
Pour	69
Contre	3
Abstention	2

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 23 janvier 2020**



Le président,  
Pierre Chevalier